



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2007-07-18-R-0206

commune(s) :

objet : **Régie prolongée auprès de la direction de la propreté pour l'encaissement des droits d'accès aux déchèteries - Supression des nominations des mandataires des déchèteries de Décines charpieu, Genas, Lyon 7°, Lyon 9°, Neuville sur Saône, Pierre Bénite, Rilleux la Pape, Saint Genis les Ollières, Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne nord, Villeurbanne sud et Champagne au Mont d'Or**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

n° provisoire 13790

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu l'arrêté communautaire n° 2005-09-09-R-0220 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Décines Charpieu ;

Vu les arrêtés communautaires n° 2006-03-09-R0080 et 2005-09-09-R-0221 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Genas ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2005-09-08-R-0222 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Lyon 7° ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2005-09-09-R-0223 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Lyon 9° ;

Vu les arrêtés communautaires n° 2006-03-09-R0079 et 2005-09-09-R-0024 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Neuville sur Saône ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2005-09-09-R-0225 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Pierre Bénite ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2005-09-09-R-0226 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Rillieux la Pape ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2005-09-09-R-0228 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Saint Genis les Ollières ;

Vu les arrêtés communautaires n° 2005-09-09-R-0229 et 2006-03-09-R-0078 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Saint Priest ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2005-09-09-R-0227 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Vaulx en Velin ;

Vu les arrêtés communautaires n° 2006-03-09-R-0077 et 2005-09-09-R-0232 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Vénissieux ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2005-09-09-R-0230 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Villeurbanne nord ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2005-09-09-R-0231 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Villeurbanne sud ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2005-09-09-R-0219 portant nomination des mandataires pour la déchèterie de Champagne au Mont d'Or ;

Considérant que la fonction de mandataire est désormais attribuée aux chefs d'exploitation de chaque entreprise titulaire des marchés de gestion des déchèteries et non plus aux employés de ces dites entreprises dans les déchèteries ;

arrête

Article 1er - Les dispositions des arrêtés communautaires :

- n° 2005-09-09-R-0220, relatif notamment à la nomination des mandataires Roger Claveloux, Ali Guennineche et Ghozine Cherab,

- n° 2006-03-09-R-0080 et 2005-09-09-R-0221, relatifs notamment à la nomination des mandataires Youssef Chaman, Antoine Zambelli et Jean-Yves Inard,

- n° 2005-09-08-R-0222, relatif notamment à la nomination des mandataires Mohamed Lakhirraz, Rachid Azzimami et Bachir Boumaiza,

- n° 2005-09-09-R-0223, relatif notamment à la nomination des mandataires Medhi Atek, José Caetano, Olivier Mancini et Miguel Tino,

- n° 2006-03-09-R-0079 et 2005-09-09-R-0024, relatifs notamment à la nomination des mandataires Christian Thévenet, Frédéric Paccalet et Mamoud Fareh,

- n° 2005-09-09-R-0225, relatif notamment à la nomination des mandataires Ali L'ghoul, Rachid L'ghoul et Mohamed Ben Abdelouahed,

- n° 2005-09-09-R-0226, relatif notamment à la nomination des mandataires Thierry Fabbrizio, Rachid Ensaad, Michel Dumont et Frédéric Valvida,

- n° 2005-09-09-R-0228, relatif notamment à la nomination des mandataires John Courtin et Guy Merle,

- n° 2005-09-09-R-0229 et 2006-03-09-R-0078, relatifs notamment à la nomination des mandataires Saïd Mahtali et Mosen Benamara,

- n° 2005-09-09-R-0227, relatif notamment à la nomination des mandataires Medi Aissou, Claude Viret et Nordine Boukraa,

- n° 2006-03-09-R-0077 et 2005-09-09-R-0232, relatifs notamment à la nomination des mandataires Lionel Calmen et Abdlkader Morsli,

- n° 2005-09-09-R-0230, relatif notamment à la nomination des mandataires Laïd Khelif, Djamel Boudehane et Jacques Brahiti,

- n° 2005-09-09-R-0231, relatif notamment à la nomination du mandataire Maurice Bertier,

- n° 2005-09-09-R-0219, relatif notamment à la nomination des mandataires Jean-Louis Joyet, Jean-Louis Fargier, Lahcen Chaddad,

sont supprimées.

Article 2 - Le directeur général et le comptable du trésor auprès de la communauté urbaine de Lyon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 18 juillet 2007

Le président,

Gérard Collomb.